

Edito

LE MAE redécouvre les vertus du dialogue social et la CFDT l'encourage dans cette voie

La CFDT commençait à s'inquiéter sérieusement sur le sort du dialogue social au MAE, qui ne donnait plus signe de vie depuis l'alternance de mai dernier.

Mais, heureusement, les fils du dialogue se renouent progressivement. Le ministre et son équipe ont sans doute réalisé que le dialogue social, outre qu'il s'agit d'une priorité gouvernementale, est une activité qui ne pèse pas sur les comptes publics. Sans compter qu'en ces temps de crise, de vaches maigres et de mauvaises nouvelles en rafale, les « corps intermédiaires » peuvent être utiles !

Réunion de déminage avec la DRH et la DAF le 4 septembre, rencontre des syndicats avec le ministre le 11 (cf. voir notre intervention p. 2), réunion TGV sur les questions DGM le 18 (cf. p. 3), rencontre avec le nouveau DGA le 24 septembre, reprise de plusieurs groupes de

travail en octobre (dialogue social dans les postes à l'étranger, risques psycho-sociaux, contractuels...)

Tout cela est fort bien mais le dialogue social au MAE doit gagner en qualité : la CFDT demande moins de réunions d'information et plus de réunions de négociation avec du grain à moudre : temps de travail dans les postes, instances de dialogue social à Paris et dans les postes, prévention des risques professionnels – dont les risques psycho-sociaux –, standards minimaux de protection sociale pour les recrutés locaux, nombre de postes ouverts au concours de titularisation (*loi dite Sauvadet, cf. voir p. 4*) : c'est de ces sujets-là que la CFDT veut débattre et sur lesquels elle fait des propositions.

Le Département va avoir une bonne occasion de démontrer sa bonne volonté en matière de dialogue social lors du comité technique ministériel du 1^{er} octobre, convoqué à la demande des organisations syndicales. Ce CTM ne pourra pas être un simple

tour de chauffe avant le CTM de novembre.

Comme nous l'avons indiqué oralement au nouveau Directeur Général de l'Administration, la CFDT demande des éléments précis sur les questions budgétaires (lettre de cadrage de Maignon et note Achille). La question des missions dévolues au MAE et à son réseau doit précéder toute décision sur le format du réseau. La CFDT demande que tous les scénarios qui circulent dans les hautes sphères sur le format du réseau soient mis sur la table et débattus. Le CTM est compétent et peut émettre des avis formels sur les ouvertures et fermetures de postes et d'établissements, pourquoi ne serait-il pas associé aux réflexions en cours sur ces questions ?

Le CTM du 1^{er} octobre, ce sera aussi l'occasion de se détendre : l'administration a prévu de nous expliquer comment elle compte appliquer l'abattement de l'indemnité de résidence aux concubins (cf. voir p. 3)...



Sommaire

<i>Le Ministre rencontre les syndicats le 11 septembre 2012 : relance du dialogue social ?</i>	page 2
<i>Abattement postes doubles pour les concubins : le casse-tête administratif-judiciaire continue...</i>	page 3
<i>Calendrier des réunions</i>	page 3
<i>Dialogue social à la DGM... façon TGV...</i>	page 3
<i>Poursuite des discussions autour de la mise en oeuvre de la loi Sauvadet au MAE lors de la réunion du groupe de travail du 12 septembre</i>	page 4
<i>Le savez-vous ?</i>	page 4

Rédacteurs :

Denise Dariosecq, Thierry Duboc, Arnaud Le Masson, Nadine Monchau

Conception : Nadine Monchau

CFDT-MAE : 57, bd des Invalides, 75700 PARIS

Tél. 01.53.69.36.99 - Fax 01.53.69.37.34

Mèl : cfdt-mae.paris@diplomatie.gouv.fr

CFDT-MAE : 11, rue de la Maison Blanche, 44035 NANTES

Tél. 02.51.77.25.81 - Fax 02.51.77.26.21

Mèl : cfdt-mae.nantes@diplomatie.gouv.fr

Site web : www.cfdt-mae.fr

La LDS est réalisée sous Scribus - Issn 2259-6453

Le Ministre rencontre les syndicats le 11 septembre 2012

relance du dialogue social ?

Monsieur le Ministre,

Plaçons cette réunion sous le haut patronage du Président de la République et du Premier ministre, avec ces deux citations :

François Hollande le 3 mai 2012 (débat télévisé) : « *Moi, président de la République, je ferai en sorte que les partenaires sociaux puissent être considérés et que nous puissions avoir régulièrement des discussions pour savoir ce qui relève de la loi, ce qui relève de la négociation* ».

Et Jean-Marc Ayrault, dans la lettre-plafond qu'il vous a adressée le 31 juillet dernier : « *L'enveloppe catégorielle allouée à chaque ministère devra être consacrée en priorité à des mesures d'atténuation des inégalités salariales*. »

Le dialogue social était au 1^{er} rang des promesses du futur Président de la République, l'atténuation des inégalités est prônée par le Premier Ministre, ce sont là deux principes qui conviennent tout à fait à la CFDT.

Deux principes à la lumière desquels on peut décliner nos revendications prioritaires.

En matière d'ATTÉNUATION DES INÉGALITÉS : la CFDT a trois priorités :

Recrutés locaux

La politique de la DRH concernant les rémunérations des recrutés locaux est injuste et illisible. Les règles du mécanisme de sauvegarde du pouvoir d'achat (coût-vie) changent chaque année. La CFDT demande que le coût-vie soit appliqué intégralement.

Le travail sur la protection sociale des agents dans les pays privés de système de sécurité sociale décent, doit être poursuivi. Il faut arrêter de traîner les pieds sur cette question qui touche à la santé et à la dignité de nos collègues RL et de leurs ayants-droit !

Agents de catégorie C

→ Rappelons qu'un agent de catégorie C gagne entre 1 600 et 1 800 € à l'Administration centrale après 12 à 15 ans de carrière; la CFDT demande que la question du régime indemnitaire des agents de catégorie C à l'administration centrale soit traitée rapidement;

→ Pour la détermination des ratios de promotion interne, l'administration est passée en force, au printemps dernier en accordant la priorité aux agents d'encadrement supérieur par rapport aux agents d'exécution. Pour la CFDT c'est inacceptable en terme d'équité, c'est inacceptable aussi car le dialogue social a été interrompu brutalement et sans explication.

Agents contractuels

Alors que l'on nous annonce un avis formel pour le CTM que vous présiderez le 1^{er} octobre, sur la mise en œuvre de la loi dite Sauvadet pour la résorption de la précarité, rien n'est prêt !

La CFDT attend le recensement des agents éligibles, l'information des collègues concernés et les consultations recommandées par la Fonction Publique. La CFDT vient d'écrire au DRH pour lui demander des précisions sur le respect de ces consignes interministérielles. S'il le faut nous demanderons le report de cet avis formel.

Pour le DIALOGUE SOCIAL, trois chantiers également :

Dialogue social dans les postes

La négociation du 4^{ème} accord cadre sur le DSP est entrée dans sa dernière ligne droite. Nous espérons pouvoir conclure et signer assez vite cet accord pour que l'administration puisse prendre ensuite les textes réglementaires, qui entreront en vigueur pour les élections professionnelles de 2014.

Dialogue social à Paris

S'il y a un dossier que l'équipe précédente a délibérément plombé, il s'agit bien de la demande, par la plupart des syndicats de cette maison, d'instances de dialogue social de proximité pour les agents parisiens.

Là où nos collègues nantais disposent depuis 30 ans d'un comité technique et d'un CHSCT, les questions parisiennes sont bâclées à la fin de comités techniques ministériels interminables.

La CFDT fera des propositions concrètes et réalistes pour un dispositif qui pourrait entrer en vigueur en 2014, lors des élections professionnelles dans l'ensemble de la FP.

Et le dialogue social au quotidien...

Le bureau du dialogue social nous a communiqué un calendrier assez fourni de réunions de dialogue social pour les deux prochains mois.

- ✓ Tant mieux car nous commençons à trouver le temps long...
- ✓ Tant mieux si les discussions du groupe de travail catégorie C reprennent enfin.

Et nous ne voyons aucun inconvénient à ce que la DRH multiplie les réunions pour déminer le terrain avant les deux prochains comités techniques ministériels...

Mais attention à ne pas oublier au passage le groupe de travail sur les métiers de la filière informatique ou celui sur la mise à jour du vademecum des recrutés locaux (protection sociale et droits syndicaux, notamment).

Pour terminer, M. le Ministre, j'en viens aux sujets qui fâchent, je veux parler des annonces qui nous ont été faites la semaine dernière à propos des perspectives très sombres en matière budgétaire pour le MAE.

Le DRH et le DAF ont tenté de nous envoyer quelques messages rassurants mais les mauvaises nouvelles restent bien visibles à l'œil nu :

- les coups de hache dans les budgets de fonctionnement,
- les 600 restitutions d'emploi, ce qui ne pèse que de façon dérisoire dans l'effort demandé à l'Etat mais se révèle ravageur et disproportionné à l'échelle du MAE qui est « à l'os » depuis déjà longtemps,
- la division par deux du retour catégoriel en contradiction avec le surcroît de productivité que la RGPP extorque mécaniquement aux agents qui restent.

Notre conseil syndical, qui était réuni hier a estimé que, en l'état, on ne pouvait pas se prononcer sur ces annonces et que la CFDT se fera son opinion d'après les dossiers et les explications qui nous seront présentés au CTM du 1^{er} octobre :

- sur le format des réseaux diplomatique, consulaire, culturel et de coopération, nous vous demandons de ne rien décider tant que les missions de réflexion

confiées à MM. Lequertier et Carré sur les missions ne seront pas conduites à leur terme.

→ sur les suppressions d'emploi, nous vous mettons en garde contre les conséquences que pourraient avoir des licenciements secs parmi nos collègues les plus vulnérables, je veux parler des agents de recrutement local.

→ enfin et je terminerai là-dessus il y a

en ce moment un groupe de travail administration/syndicats qui fonctionne très bien, c'est celui consacré à la prévention des risques psycho-sociaux. Pourtant on commence à se demander à quoi sert vraiment le travail de ce groupe : faute de réflexion sur les missions, alors que les effectifs se réduisent constamment, on en demande toujours plus aux agents, pour certains les horaires démentiels sont courants.

Alors, M. le Ministre, s'il y a bien un chantier à boucler rapidement c'est bien celui du temps de travail dans les postes à l'étranger. C'est une affaire qui traîne depuis 10 ans, qui n'est pas budgétivore à condition d'y mettre un peu de bonne volonté et un minimum d'intelligence collective.

Je vous remercie

ABATTEMENT POSTES DOUBLES POUR LES CONCUBINS : LE CASSE-TÊTE ADMINISTRATIVO-JURIDIQUE CONTINUE...

A la réunion de concertation du 12 septembre, la DAF présente le *projet de décret modifiant le décret n° 67-290 du 28 mars 1967 fixant les modalités de calcul des émoluments des personnels de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif en service à l'étranger*. Seul l'article 1 fera l'objet d'un avis formel au Comité technique ministériel du 1^{er} octobre 2012, l'article 2 sur les abattements des indemnités en cas de congé maladie ayant déjà été validé.

Il s'agit de tenir compte de l'arrêt du Conseil d'Etat du 22 juin 2012 (voir notre info du 13 juillet) annulant les dispositions antérieures : « L'article 6 du décret du 1^{er} août 2011 est annulé en tant qu'il ne réduit pas le montant de l'indemnité de résidence pour les agents vivant en concubinage stable et

continu et ayant une résidence commune à l'étranger ».

En effet, jusqu'à cet arrêt rendu par le Conseil d'Etat suite à des recours pour excès de pouvoir déposés par la CFDT-MAE et par plusieurs agents, seuls les couples mariés et pacés subissaient un abattement de leurs indemnités de résidence contrairement à ceux qui « vivaient en concubinage stable et continu ».

Le débat a porté sur les notions de « stabilité et continuité » sans que la question des modalités de vérification soit élucidée. Les interrogations portent aussi sur la date d'effet de ce décret, soit rétroactivement à partir de la date de la décision du Conseil d'Etat (22 juin 2012), soit à compter de la date de publication du décret modificatif.

La CFDT ne fera rien pour venir en aide à l'administration qui s'est mise elle-même dans la seringue ...



Calendrier des reunions

du dialogue social

1^{er} octobre :

CTM extraordinaire

3 octobre :

- groupe de travail sur les agents de catégorie C
- groupe de travail sur les agents contractuels

5 octobre :

groupe de travail sur les RPS

17 octobre :

- groupe de travail sur le document unique
- dialogue social dans les postes à l'étranger

22 octobre :

groupe de travail sur les astreintes et permanences

de la section Paris

mardi 9 octobre, MEN 0-17 (Convention)

mardi 23 octobre, salle René Cassin (quai d'Orsay)

Adhérents, sympathisants, soyez nombreux à venir nous retrouver pour échanger et vous informer des actions menées par la CFDT.



Dialogue social à la DGM ... façon TGV ...



30 minutes d'attente afin d'échauffer les esprits, puis lecture rapide d'un document rédigé, qu'il eût été plus simple de distribuer aux participants de la réunion, le DGM chronomètre à la main a expédié cette réunion de rentrée en une heure et a passé en revue le nouvel organigramme de la DGM (que l'on a aperçu avec de jolies couleurs...) la fusion SCAC/EAF, les opérateurs...

L'objectif de cette réunion était la présentation du nouvel organigramme de la DGM suite à l'annonce du ministre lors de la dernière conférence des ambassadeurs de la mise en place d'une

« diplomatie économique ».

Cette réforme va donc une nouvelle fois entraîner des déménagements, de nouveaux profils de postes, de nouveaux recrutements ... et un nouvel or-

ganigramme de la DGM est en cours d'élaboration... sauf que celui-ci n'a pas été diffusé même à titre d'information ...

Poursuite des discussions autour de la mise en oeuvre de la loi Sauvadet au MAE lors de la réunion du groupe de travail du 12 septembre...



Avant la tenue de cette réunion dans une lettre adressée au Directeur général de l'administration et de la modernisation le 7 septembre, la CFDT a interpellé l'administration sur la mise en oeuvre des recommandations de la circulaire du 26 juillet 2012.

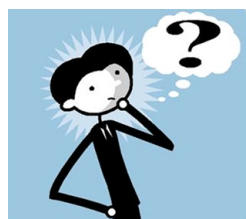
Cette circulaire prévoit notamment : « que la concertation avec les organisations syndicales - qui doit permettre de déterminer les corps ouverts, les modes de recrutements retenus, le nombre de sessions, le nombre d'emplois offerts, en tenant compte du nombre d'agents susceptibles de se présenter au dispositif et, le cas échéant, de faire des propositions concernant les conditions dans lesquelles les missions des corps pourraient faire l'objet des adaptations nécessaires pour permettre de mieux prendre en compte la nature des activités exercées par les agents contractuels -, doit s'appuyer sur une information partagée entre les partenaires sociaux permettant d'identifier avec précision la population potentiellement éligible au dispositif d'accès à l'emploi titulaire.

En outre, la consultation du CTM sur les projets de décrets relatifs aux recrutements réservés doit s'appuyer sur un recensement précis des personnels éligibles auquel les membres du CTM doivent avoir accès (nombre d'agents concernés, nature du contrat de ces agents -CDD/ CDI-, principaux services d'affectation, principaux corps concernés). »

La CFDT demande en conséquence où en est l'information des agents ? et surtout combien d'agents sont concernés par ce processus de titularisation ? « Cette information est en effet indispensable pour permettre une véritable concertation, comme le prévoit la circulaire. »

Dans notre lettre nous indiquions en outre que « Si ces éléments ne pouvaient être transmis avant le 12 septembre (date de la réunion du groupe de travail), la CFDT-MAE pourrait demander de retirer de l'ordre du jour du CTM du 1er octobre l'examen de l'avis formel n°1 (projet de décret relatif à l'ouverture des recrutements réservés) et de le repousser à une date ultérieure afin de permettre d'organiser au préalable la concertation requise. »

Lors de la réunion, l'administration a reconnu que les délais très courts pour mener à bien cette information auprès des agents font que l'avis formel qui devait être présenté pour le CTM du 1er octobre est repoussé en novembre. Dont acte. Une nouvelle réunion du groupe de travail est par ailleurs programmé pour le 3 octobre. La CFDT rendra compte prochainement des résultats de ces deux réunions.



Le savez-vous ?

LES SYNDICATS DEMANDENT L'ABROGATION DE LA JOURNÉE DE CA-RENCE

Depuis le 1^{er} janvier 2012 tous les agents du MAE absents pour congé de maladie se voient retirer un trentième de leur traitement, quelle que soit la durée de leur congé.

Les huit principales fédérations de fonctionnaires viennent d'écrire à la ministre de la Fonction Publique pour réaffirmer qu'il est indispensable d'abroger au plus vite la disposition législative à l'origine de ce dispositif injuste et inefficace.

SELON QUE VOUS SEREZ PUISSANT OU MISÉRABLE...

Procrastination sur la vente de l'immeuble de la rue Huysmans, précipitation sur le déménagement pour faire place nette à la nouvelle ministre : le calendrier de nos excellences est décidément une bonne indication de leurs priorités et de leur représentation du monde.

Au cours du comité d'hygiène et de sécurité qui s'est tenu à la mi-septembre, l'administration a annoncé aux organisations syndicales la vente de l'immeuble de la rue Huysmans en 2013; il est grand temps : on se souvient que cet immeuble abrite pour quelques privilégiés des appartements dont les loyers sont très raisonnables pour le quartier, mais dont l'entretien reste supporté par le ministère pourtant largement mis à contribution ces dernières années en termes de réductions budgétaires !

La CFDT dans son courrier du 27 juillet 2012 avait réclamé cette vente afin de dégager des fonds pour réserver des logements sociaux à Paris. L'affectation du produit de la vente (seulement 60 % puisque le reste va à France Domaine) n'est semble-t-il à ce stade pas encore décidé tant sont nombreux, nous oppose-t-on, les chantiers à conduire...

LES SYNDICATS PROVOQUENT UN CTM (COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL) LE 1^{er} OCTOBRE EN PRÉSENCE DU MINISTRE

A l'initiative de la CFDT, les 20 représentants titulaires au CTM ont écrit le 17 juillet à la DGA pour lui demander de réunir cette instance dans les deux mois. Les organisations syndicales manifestent ainsi leur exigence d'une relance du dialogue social, tombé dans une profonde léthargie depuis début juin, alors que des arbitrages et des décisions importantes sont en préparation ou déjà pris.

Les représentants des personnels exigent que des informations leur soient communiquées rapidement et que l'avis des organisations syndicales soit recueilli sur l'avenir du réseau, sur les perspectives budgétaires, sur les effectifs et les missions à l'administration centrale et dans les postes et sur le flou qui entoure, au MAE comme ailleurs, la prétendue « fin de la RGPP ».